

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE, AÉRIENNES ET
SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables. Ils peuvent également comprendre la réhabilitation sans excavation des conduites d'aqueduc ou d'égout au moyen de techniques et de gainage, d'insertion ou autres par l'intérieur des conduites existantes; la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout de même que la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux.

Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles la signalisation, la communication et le préachat de matériaux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 s'élève à 10 860 000 \$.

Sous-total : 10 860 000 \$

CHAPITRE II

RIVIÈRE LORETTE – TRAVAUX CORRECTIFS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Le projet consiste à réaliser divers travaux correctifs relevant de la compétence de proximité de la ville afin d'atténuer les inondations de cette rivière et de ses affluents. Les travaux comprennent la réalisation de postes de pompage, de regards avec clapets, de chambre avec vannes de contrôle et des travaux pour la construction, la reconstruction ou la modification des infrastructures de conduites d'eau potable, d'égout, de voirie, d'éclairage et d'alimentation électrique.

Les travaux nécessitent également des acquisitions de terrains et de servitudes, des dépenses de diverses natures, telles que la signalisation, la communication et le préachat de certains matériaux ainsi que tout autre ouvrage connexe.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité de la ville. Les travaux ont lieu exclusivement sur le territoire de la ville à l'exclusion de celui de la Ville de L'Ancienne-Lorette et de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 s'élève à 4 240 000 \$.

Sous-total : **4 240 000 \$**

TOTAL : **15 100 000 \$**

Annexe préparée le 16 septembre 2009 par :

Marie Rosan, ing. Jr
Service de l'ingénierie